



MAIRIE DE BOËGE

Code Postal : 74420

DÉPARTEMENT
de la HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de THONON-LES-BAINS

Téléphone 04 50 39 10 01

Télécopie 04 50 39 08 50

Ordre du jour :

- Budget : DM 1 – Virement de crédits
- Travaux et urbanisme
- Affaires scolaires et associatives : Subventions aux associations, Sou des écoles, Pages Ouvertes,...
- Personnel communal : emplois non permanents surveillance cantine, RIFSEEP contractuels,...
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 30 NOVEMBRE 2021 - 19 h 30

Sur convocation en date du 24 novembre 2021, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 30 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD, 1^{er} adjoint au Maire.

Étaient présents : Mmes Laetitia CALDAS LIMA, Béatrice LATOUR, Jacqueline MARCHAL, Claudie NICAISE, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Julie VERDAN, MM., Laurent GEX-FABRY, Jean GRANGE, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : Mmes Emilie CHATEL, Fabienne SCHERRER, Erwan BERARD-BERGERY, Emmanuel BOGILLOT, Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Jérémy MOUCHET.

Secrétaire de séance : Madame Martine NOVEL.

Monsieur Jean-Paul Musard, 1^{er} adjoint au Maire de Boège informe le conseil municipal que Madame le Maire étant toujours empêchée, elle lui demande de bien vouloir assurer la présidence de la séance ordinaire du 30 novembre 2021.

Monsieur Musard constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h30.

I. Décision Modificative BP 2021 - Virement de crédit

. Monsieur Jean-Paul Musard informe le Conseil municipal que suite au placement d'un agent en Congé Longue Maladie, il a été nécessaire de recruter un contractuel, générant des charges de personnel plus importantes que prévues ; et que les intempéries du mois de juin ont causé un grand nombre de dégâts (principalement sur les bâtiments communaux), engendrant des coûts imprévisibles de réparation.

Concernant ce second point, il précise que les assurances indemnisent une partie de ses dépenses mais sur des comptes budgétaires différents.

Monsieur Jean-Paul Musard propose au Conseil municipal le virement de crédit au Budget Primitif de la M14 comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 – <i>Charges à caractère général</i>	+ 20 000.00 €	
Chapitre 012 – <i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	+ 15 000.00 €	
Chapitre 023 – <i>Virement à la section d'investissement</i>	- 35 000.00 €	
Section d'Investissement		
Chapitre 021 – <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		- 35 000.00 €
Chapitre 21 – <i>Immobilisations corporelles</i>	- 35 000.00 €	

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce virement de crédit et charge Madame le Maire des formalités à accomplir.

II. Subventions aux associations

. **Subventions annuelles aux associations** : Monsieur Musard présente au Conseil municipal le tableau des subventions aux associations. Il précise que les barèmes sont restés inchangés par rapport à l'exercice 2020. Monsieur Musard rappelle également que le montant varie peu d'année en année ; ainsi la dépense totale se montait à 11 025 € en 2020 et s'élève à 11 095 € pour l'exercice 2021. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (deux abstentions : Mesdames Laetitia Caldas Lima et Julie Verdan) le versement de ces subventions aux associations.

(Voir tableau en annexe)

. **Subvention Pages Ouvertes** : Monsieur Jean-Paul Musard présente au Conseil Municipal la demande de subvention d'un montant de 150,00€ de l'association Pages Ouvertes qui met à disposition des séries complètes de romans de littérature enfantine afin de favoriser les habitudes de lecture chez les élèves.

Il précise que l'école primaire publique de Boège en bénéficie pour plusieurs de ses classes auxquelles cela permet de travailler sur un même ouvrage de littérature jeunesse. Il ajoute que cette association vient en complément de ce qui peut être proposé par la bibliothèque.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul Musard, accepte à l'unanimité le versement pour 2021 d'une subvention de **150 € à l'Association « Pages Ouvertes »**.

. **Subvention Sou des Ecoles publiques** : Monsieur Jean-Paul Musard donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention du Sou des écoles pour participer au financement de l'activité ski de l'hiver 2020-2021.

Madame Julie Verdan précise que L'association du Sou des Ecoles finance en intégralité ces sorties pour coût total de 5 368 € et indique que le Sou des Ecoles demande un soutien de 20 € par enfant résident de la commune ; soit 94, correspondant à une subvention de 1 880 €.

Madame Martine Novel demande quelle est la différence avec la subvention annuelle précédemment votée et dont le Sou des Ecoles est également bénéficiaire. Monsieur Jean-Paul Musard répond que la première correspond à un versement annuel dont toutes les associations peuvent bénéficier et que celle-ci correspond uniquement à l'activité ski.

Monsieur Patrick Saillet précise que cette subvention avait été mise en place il y a plusieurs années lors de l'obligation pour les écoles de faire appel à des moniteurs pour encadrer les sorties de ski, afin que les enfants puissent continuer à bénéficier de cette activité malgré le coût supplémentaire que cela représentait.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à la majorité (une abstention : Madame Julie Verdan) le versement d'une subvention **de 1 880 € au Sou des Ecoles Publiques**.

III. Personnel communal

. Emplois non permanents – Surveillance cantine : Monsieur Jean-Paul Musard explique au Conseil municipal que la surveillance cantine est en partie assurée par des agents non titulaires à temps non complet. Il propose d'approuver le recrutement de 7 agents sur des emplois non permanents pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de **sept postes non permanents**.

. Modification des modalités de versement du RIFSEEP aux contractuels :

Monsieur Jean-Paul Musard rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 décembre 2016, avait été instauré le nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la prime dite IFSE part fixe. Une délibération du 29 mai 2018 avait complété la précédente, en instaurant la part fixe liée à la manière de servir, prime dite CIA et une seconde en date du 1^{er} septembre 2020 modifiait le montant maximal de l'IFSE.

Monsieur Musard rappelle au Conseil Municipal qu'en l'état actuel des choses les agents contractuels de droit public peuvent bénéficier du versement du régime indemnitaire à partir de trois mois effectifs de travail ininterrompus sur le poste.

Pour de multiples raisons, la commune a été dans l'obligation de recruter des agents contractuels afin de pallier au manque de personnels, principalement dans les services techniques (arrêt maladie,...) et souhaite valoriser ces recrutements. Il propose donc au Conseil municipal de bien vouloir modifier les délibérations de 2016 et de 2018 de la façon suivante, en ce qui concerne le point :

I. **Bénéficiaires**

Le régime indemnitaire pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires de la collectivité, sauf les fonctionnaires de la filière police municipale qui conservent les primes propres à cette filière.

*Les agents contractuels de droit public pourront bénéficier du versement du régime indemnitaire correspondant au poste qu'ils occupent, **dès le premier mois d'embauche.***

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Musard, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention : Monsieur Laurent Gex-Fabry) accepte de modifier à compter du 1^{er} décembre 2021, les modalités de versement aux contractuels.

. Recrutement services techniques : Monsieur Jean-Paul Musard donne la parole à Monsieur Laurent Gex-Fabry pour faire un point sur le recrutement d'un agent, en vue du départ en retraite d'un personnel titulaire. Il précise que cinq candidats ont postulé et que le choix s'est

porté sur la personne qui semblait la plus polyvalente. Il ajoute également qu'il souhaite que les nouveaux agents puissent travailler en binôme.

L'agent titulaire devrait faire valoir son droit à la retraite au 1^{er} avril 2022. Afin de solder ses congés annuels, il risque d'être régulièrement absent dès le début de l'année mais Monsieur Gex-Fabry souhaite qu'il conserve un rôle de formateur, de tuteur et de soutien vis-à-vis des nouveaux agents. Il souligne également son engagement et le travail qu'il a effectué durant toutes ces années pour la Commune.

IV. Questions diverses

. Monsieur Jean-Paul Musard fait un point sur les dossiers d'urbanisme en cours :

- Il informe que le projet des Muds porté par le Crédit Mutuel a été accepté par la DDT. Monsieur Patrick SAILLET ajoute qu'il faudra être vigilant sur le règlement de la distance entre les maisons du lotissement.

- Le chantier des futurs logements sociaux du Bru avance bien.

- Les travaux du futur siège de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, situé dans l'ancienne école, ont démarré et sont pour l'heure dans les délais.

. Monsieur Joël Sebillé demande si des commissions environnement ou urbanisme vont être mise en place. Monsieur Jean-Paul Musard répond qu'actuellement il n'y a pas suffisamment d'éléments qui justifient la mise en place de ces commissions et qu'un point sera fait dès le retour de Madame Fabienne Scherrer.

. Monsieur Jean-Paul Musard informe le Conseil municipal qu'il a reçu ce jour un avis du service des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques concernant l'estimation de l'actuelle Gendarmerie ; et qu'à ce jour, le bâtiment est évalué à 800 000€.

. Monsieur Jean-Paul Musard, précise que Monsieur Erwan Berard-Bergery, excusé pour cette séance, fera un point sur les illuminations et décorations de Noël lors du prochain conseil Municipal.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur Jean-Paul Musard déclare la séance levée à 20h30.

ASSOCIATIONS	Réalisé 2020		Montant		Proposé 2021	Montant	
	Nombre	€	Nombre	€		Nombre	€
Associations à caractère sportif				3650			3635
FCW	72	17	1225		74	17	1260
Ski-club de Villard	31	17	530		30	17	510
Ski-club de la Vallée Verte	24	17	410		27	17	460
AS du collège		Non réclamée en 2020			30	17	510
Société de chasse		250	250			250	250
Gymnastique volontaire	50	6	300		39	6	235
USVB - section tennis	55	17	935		24	17	410
Associations scolaires				3425			3685
APE Ecole du Château	38	17	650		43	17	730
OGEC		160	160			160	160
APE Ecole maternelle Intercommunale	54	17	920		54	17	920
Sou des écoles (école primaire)	62	17	1055		76	17	1295
OCCE école Boège		160	160			160	160
Foyer du collège	48	10	480		42	10	420
Associations à caractère social				1430			1415
L'île aux enfants (Les P'its Loups)		450	450		13	450	450
Entrenounous		160	160	L'association n'a pas fait sa demande de subvention en 2021 n'ayant pas eu de dépenses			
Les cîmes argentées	34	11	370		33	11	365
Amicale des Pompiers		300	300			300	300
Amicale des Donneurs de Sang	50	300	300			300	300
Associations à caractère culturel				2370			2210
Ecole de Musique	46	17	790		50	17	850
Chorale de la Vallée Verte	10	390	390		10	390	390
Les Passeurs d'Arts	70	17	1190		57	17	970
Associations diverses				150			150
Anciens combattants AFN	13	150	150		11	150	150
		TOTAL GENERAL		11025		TOTAL GENERAL	11095